

DECISION DU MAIRE :DM_020_2023
BOURDARIOS - LOCATION 71 RUE ST JEAN

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération DE_006_2023 autorisant le Maire à louer le bâtiment 71 rue saint jean pour les entreprises dans le cadre de travaux, comme base de vie, pour un montant de 500€ mensuel

Considérant la demande de l'entreprise BOURDARIOS, représenté par M. Gerrit VAN ENIS qui souhaite louer cet immeuble comme bas de vie pour les travaux Bastion du Dauphin à compter(du 15/08/2023 pour une durée de 12 mois.

Décide :

ARTICLE 1: Un contrat de location de droit commun est établi entre la commune et l'entreprise BOURDARIOS, représenté par M. Gerrit VAN ENIS pour la location de l'immeuble sis au 711 rue Saint Jean à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an, à compter du 15 août 2023, moyennant un loyer mensuel de 500 €.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 24 juillet 2023

Le Maire
Patrick LECROQ



RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/07/2023 066-216602235-20230724-DM_020_2023-AU